

# L'accueil de l'enfant chez l'assistant maternel

Parents,

Vous avez des attentes concernant l'éducation de votre enfant. Parlez à votre assistant maternel des habitudes de votre enfant : il évolue à son propre rythme, il a sa propre personnalité...

Assistant maternel,

Votre choix professionnel vous amène à réfléchir à l'accueil de chaque enfant qui est confié. Communiquez aux parents vos pratiques éducatives.

Dès sa naissance l'enfant réagit à son environnement. Il a besoin d'une relation chaleureuse et stable pour évoluer dans un climat de confiance.

Dans l'intérêt de l'enfant une cohérence éducative sera recherchée entre vous afin d'assurer une continuité dans les soins, l'éducation et la socialisation de l'enfant.

Voici quelques pistes de réflexion afin d'échanger sur les habitudes de \_\_\_\_\_ .

You trouverez dans les bulles des rappels importants pour son bien-être et des espaces libres pour vous exprimer.

# Tisser des liens pour le bien-être de tous

Se rencontrer au domicile de l'assistant maternel avant la date effective de l'accueil est nécessaire. Cette période d'adaptation permet :

- ✓ À l'enfant de se familiariser avec son nouvel environnement,
- ✓ À l'assistant maternel de faire plus ample connaissance avec l'enfant et sa famille,
- ✓ Aux parents d'instaurer un climat de confiance et vivre la séparation en douceur.

*Quel que soit l'âge de l'enfant et les circonstances d'accueil, il est important de lui parler de ce qu'il vit.*

## **Pendant la période d'adaptation,**

- ☞ Les parents peuvent rester avec l'enfant chez l'assistant maternel,
- ☞ Les parents peuvent confier progressivement leur enfant à l'assistant maternel une à plusieurs heures par jour, la ou les semaines qui précèdent l'accueil.
- ☞ Ces prévisions seront à réajuster en fonction de l'enfant.

## **Comment prévoyez-vous cette période d'adaptation ?**

*Un objet que l'enfant affectionne peut l'aider à créer le lien entre ses deux lieux de vie.*

*Les moments de séparation et de retrouvailles sont souvent forts en émotion et peuvent se traduire par des colères, de l'agitation ou de l'indifférence de la part de l'enfant.*

*Il a besoin de temps pour quitter ou retrouver sa famille et son assistant maternel.*

**Accueil et départ de l'enfant** (lieu d'accueil des parents, échange verbal, cahier de transmission, recueil de dessins, photos...) :

*Chaque jour, les arrivées et les départs de l'enfant sont des moments importants d'échange et de transmission.*

# S'adapter aux rythmes de l'enfant l'accompagner vers l'autonomie

**Le sommeil** : les habitudes et les rituels (rythmes et horaires, lieu, position, pénombre, doudou, turbulette, pyjama, habitudes de réveil...)

- Accompagnement par l'adulte si l'enfant ne veut pas dormir, dort beaucoup...

*Le sommeil favorise la croissance et le développement de l'enfant. Il est important de le respecter.*

**Les repas** : les pratiques alimentaires, nombre des repas, modes d'alimentation, allergie, position de l'enfant, goût, sucreries, ...

Accompagnement de l'adulte lorsque l'enfant commence à manger seul, ne veut pas gouter, ...

*Moments d'éveil, de plaisir et d'échanges où l'enfant découvre la nourriture avec tous ses sens et aime manger avec les doigts.*

**Soins et hygiène** : produits de toilette utilisés, lieu de change, couches lavables ou non, le lavage des mains, le mouchage du nez, etc

*Pour le respect  
de l'enfant, la  
parole  
accompagne le  
geste.*

**Soins de l'enfant malade** : Les médicaments sont de préférences donnés en deux prises matin et soir afin que les parents puissent eux-mêmes les administrer. L'assistant maternel ne peut donner des médicaments, qu'en possession d'une ordonnance actualisée (date, nom de l'enfant, poids de l'enfant, dosages, rythmes des prises et durée du traitement).

L'assistant maternel accueillera l'enfant malade  
 NON       OUI – Conditions éventuelles :

Les médicaments prescrits pour un enfant ne peuvent en aucun cas être utilisés pour un autre enfant.

*L'assistant maternel informera dans les plus brefs délais les parents de toute situation de maladie.*

**Les acquisitions** : l'enfant va à son rythme et peut ne pas faire plusieurs acquisitions en même temps (marche, langage, propreté...). Elles commencent à la maison et se poursuivent chez l'assistant maternel.

**Les acquisitions en cours :**

L'enfant montre qu'il est prêt « à être propre ». L'adulte l'accompagne dans cette étape en respectant son rythme, sans le contraindre.

**Le jeune enfant a toutes les compétences pour apprendre seul à se retourner, ramper, marcher. Le tapis de sol, espace d'éveil, permet la liberté de mouvement et l'exploration.**

### **Les jeux et découvertes**

- Organisation de l'espace (tapis d'éveil, parc, jardin ...)
- Activités proposées par l'assistant maternel (jeux libres, peinture, promenades, livres, musique...), bibliothèque, temps collectif au relais, ludothèque...

**L'excès de stimulation ne présente pas d'intérêt pour l'enfant. Il a besoin de rêver, observer, imaginer.....**

### **Les limites et les interdits** : Quelles attitudes adopter pour les faire respecter ?

**Les limites sont structurantes et font partie des apprentissages. Elles n'ont de sens que si elles sont expliquées, répétées et cohérentes.**

### **L'ambiance et l'environnement** : Télévision, ordinateurs, jeux vidéos, radio, animaux, ....

**Fumer est interdit dans les pièces fréquentées par les enfants.**

**L'usage de la télévision est fortement déconseillé pour les enfants de moins de trois ans.**

**Les déplacements :** Déplacements en voiture, nombre de trajets à l'école par jour, nombre de trajets pour les temps collectifs, déplacements privés....

Tout trajet en voiture nécessite un système de retenue aux normes. Les déplacements doivent respecter le rythme de l'enfant.

**L'entrée à l'école :** Vous pouvez envisager ces questions dès le début de l'accueil et en reparler dès que le projet se précisera : quelle école ? qui l'accompagnera ? quelle nouvelle organisation ?...

*L'assistant maternel s'engage à fournir tous les soins nécessaires à l'épanouissement physique et psychologique de l'enfant.*

*Il doit être respecté et protégé contre toute violence et/ou agression.*

*L'assistant maternel ne devra jamais le laisser seul ou sous la surveillance d'une autre personne pas même un membre de sa famille.*

Date et signatures